



## Arrêté du Conseil communal relatif à la nomination de 5 membres au Conseil général ainsi que de 5 suppléants-es

### Le Conseil communal de La Grande Béroche,

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir 5 sièges devenus vacants au Conseil général suite à la nomination des membres du Conseil communal,

Vu les résultats de l'élection du Conseil général du 25 octobre 2020,

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

Vu l'article 2.3 de la convention de fusion garantissant un siège au Conseil général à chaque ancienne commune,

### arrête :

**Article premier.-** Messieurs Jean Panès et Daniel Bubanec, suppléants de la liste du parti libéral-radical de La Grande Béroche, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants, Mesdames Raphaëlle Javet et Hanâa von Allmen, suppléantes de la liste du parti socialiste, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants et Madame Maëlle Petitpierre, suppléante du Groupement, liste à laquelle appartient 1 siège vacant, sont proclamés élus au Conseil général.

**Article 2.-** Messieurs Nicolas Stucki et Antonio Lopez Vega, viennent ensuite de la liste du parti libéral-radical de La Grande Béroche, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants, Madame Nicole Humbert-Droz Laurent et Monsieur Domenico Camarda, viennent ensuite de la liste du parti socialiste, liste à laquelle appartiennent 2 sièges vacants et Madame Laurence Donzé, vient ensuite du Groupement, liste à laquelle appartient 1 siège vacant, sont proclamés suppléants au Conseil général.

**Article 3.-** La proclamation de cette élection sera publiée dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel

Saint-Aubin-Sauges, le 14 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

Le secrétaire,